



Programme de bourses doctorales 'individuelles' **IMT-DGCD** **Appel 2009**

Concept

Chaque année l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers (IMT) peut offrir jusqu'à cinq bourses doctorales à des candidats, anciens de ses cours de Maîtrise ou formations courtes, qui ont démontré leur excellence scientifique. Ces bourses font partie du programme qui vise le renforcement des institutions des pays à revenu faible ou moyen, et qui bénéficie de l'appui financier de la Direction Générale de la Coopération au Développement (programme IMT-DGCD).

Le candidat doit être lié à une université ou institut scientifique de son pays d'origine et doit présenter un excellent projet de recherche doctorale supervisé par un promoteur de l'IMT, un promoteur de l'institution de son pays d'origine et un promoteur de l'université qui décernera le diplôme de doctorat. La bourse sera accordée après une procédure de sélection compétitive qui est basée sur l'évaluation des mérites académiques du candidat, de la qualité du projet de recherche doctorale et de la qualité et pertinence du cadre institutionnel.

En principe le projet de recherche doctorale se fera dans un délai de maximum quatre ans. Les bourses sont du type « sandwich », c.à.d. que 40% à 70% du temps la recherche sera menée dans le pays d'origine et le restant du temps à l'IMT.

Les candidats aux bourses 'individuelles' ne peuvent pas avoir de lien avec une institution ou université avec laquelle il existe déjà une collaboration institutionnelle dans le même programme IMT-DGCD. Au cas où il y aurait ce lien, le candidat en question devrait soumettre sa candidature à la bourse doctorale par le biais de cette collaboration institutionnelle.

Critères d'éligibilité

- Les candidats sont des diplômés d'un cours de Maîtrise de l'IMT ou des certifiés d'une des formations courtes de l'IMT (liste restrictive en annexe 1). Des diplômés du programme interuniversitaire en biologie moléculaire (Interuniversity Programme in Molecular Biology - IPMB) peuvent également introduire leur candidature, à condition qu'ils aient finalisé leur dissertation à l'IMT (15 crédits ECTS). Des diplômés de la Maîtrise Européenne en Santé Internationale (European Master in International Health) du réseau tropEd (www.tropEd.org) peuvent également se présenter à condition d'avoir obtenu au moins 12 crédits ECTS à l'IMT.
- Les candidats ne peuvent pas avoir de liens avec une institution ou université partenaire du programme IMT-DGCD visant le renforcement de la capacité institutionnelle (voir liste des institutions partenaires en annexe 2).
- Les promoteurs de l'institution du pays d'origine et de l'IMT doivent confirmer leur engagement de surveiller le travail de thèse. Les deux doivent être éligibles comme promoteur académique formel pour les thèses de doctorat conformément aux règles nationales/institutionnelles. Le promoteur de

- l'université qui décernera le diplôme de doctorat doit également être identifié et avoir confirmé son engagement.
- Les candidats doivent pouvoir obtenir leur diplôme de doctorat avant d'atteindre l'âge de 45 ans.
 - Les candidats sont ressortissants d'un pays qui entre en ligne de compte pour le financement d'une bourse par la Direction Générale de la Coopération au Développement (liste en annexe 3).
 - Les candidates doivent consacrer au minimum 80% d'un temps complet à la recherche doctorale pendant la période qu'ils sont boursiers, et pouvoir présenter l'accord écrit et l'engagement de leurs supérieurs.

Les conditions de la bourse

La bourse comprend une allocation mensuelle de subsistance (avec un maximum de quatre ans), des assurances, une allocation familiale, une couverture des frais de déplacement et un montant destiné aux frais de formation et de recherche. Durant le projet l'allocation mensuelle est identique pour tous les boursiers qu'ils soient en Belgique ou à l'étranger. Au cas où ceci ne serait pas conforme aux règles nationales ou institutionnelles un arrangement alternatif est possible. La bourse ne crée pas de lien employeur-employé entre le boursier et l'IMT; en Belgique le candidat aura le statut légal et fiscal d'un étudiant. Le statut légal et fiscal à l'institution et dans le pays d'origine est la responsabilité du candidat et des autorités de l'institution locale.

La durée

La bourse est accordée pour une période de deux ans et ne pourra être prolongée qu'une seule fois. Ce prolongement de deux ans dépendra d'une évaluation positive par les promoteurs et la commission doctorale de l'IMT du projet de recherche des deux années antérieures et de la planification de la suite du projet.

Critères d'évaluation

Toutes les candidatures seront évaluées par la commission doctorale de l'IMT. L'évaluation sera basée sur les critères suivants:

- Les qualités scientifiques du/de la candidat(e)
 - Le parcours académique et/ou l'expérience scientifique
 - Les publications (qualité et quantité)
 - Les lettres d'appui des promoteurs
- Les qualités scientifiques du projet de recherche doctorale proposé
 - La qualité et faisabilité du projet
 - L'importance de la recherche pour la santé dans des pays en voie de développement
 - La cohérence avec les programmes de recherches de l'institution du pays d'origine et de l'IMT
 - Le rendement scientifique potentiel
- La contribution au renforcement des capacités académiques de l'institution et/ou pays d'origine.

Procédure et calendrier

- Les dossiers de candidature doivent être préparés et présentés avec l'appui des promoteurs suivant les directives et le format de protocole de recherche en annexe 4.

- Date-limite pour la soumission: le 30 novembre 2009
- Evaluation par la commission doctorale de l'IMT : 1^{er} décembre-15 janvier 2010
- Décision d'attribution finale des bourses par la direction de l'IMT: avant le 15 février 2010
- Notification définitive : le 1 mars 2010
- Démarrage de la bourse doctorale: entre le 1 mars et le 1 septembre 2010

Contact

Pour plus d'information et pour envoyer votre candidature, adressez vous à Ann Verlinden, Coordinatrice de la Recherche de l'IMT - averlinden@itg.be; +32 3 247 66 86.

ANNEXE 1. IMT Formations courtes

- Formation courte en Politiques de Santé
- Formation Courte en Management Stratégique de Systèmes de Santé
- Planning et Gestion des Programmes de Santé de la Reproduction
- Planning et Gestion de Programmes de Contrôle de Maladies Tropicales
- Short Course on Anti-Retroviral Therapy (SCART)
- Short Course in Clinical Research & Evidence-based Medicine (SCREM)

ANNEXE 2. Institutions partenaires sous le troisième Accord-Cadre DGCD-IMT

- Institut National de Recherche Biomédicale R.D. Congo (INRB); Labovet R.D. Congo
- Institut National d'Administration Sanitaire Maroc (INAS)
- Makerere University/Institute of Public Health, Kampala, Uganda (IPH-MU)
- PUCE Pontificia Universidad Católica del Ecuador/ISP Instituto de Salud Pública, Quito, Ecuador (IPH-PUCE)
- Instituto Nacional de Higiene, Epidemiología y Microbiología, Havana, Cuba (INHEM)
- Instituto de Medicina Tropical Pedro Kourí, Havana, Cuba (IPK)
- Universidad Mayor de San Simon/Graduate School, Department of Medicine, Cochabama, Bolivia (UMSS)
- Institute of Public Health Bangalore, India
- Sihanouk Hospital Centre of HOPE, Phnom Penh, Cambodia (SHCH)
- Tropical Diseases Research Centre, Ndola, Zambia
- Universidad Peruana Cayetano Heredia/Instituto de Medicina Tropical Alexander von Humboldt, Lima, Peru (IMTAvH)
- National Institute of Malariology, Parasitology & Entomology, Hanoi, Vietnam (NIMPE); National Center for Malaria Control, Parasitology and Entomology (NCMC)
- Université Cheikh Anta Diop, CHU Le Dantec/Laboratoire de Bactériologie Virologie, Dakar, Sénégal
- University of Pretoria/Department of Veterinary Tropical Diseases South Africa (DVTD)
- Centre International de Recherche-développement sur l'Elevage en zone Subhumide, Bobo Dioulasso, Burkina Faso (CIRDES)
- Centro Internacional de Zoonosis, Central University, Quito, Ecuador

ANNEXE 3. Liste des pays qui entrent en ligne de compte pour une bourse avec appui financier de la Direction Générale de la Coopération au Développement

Afrique du Sud, Algérie, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Burundi, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Cuba, RD Congo, Equateur, El Salvador, Ethiopie, Guatemala, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Mozambique, Nicaragua, Niger, les Régions Palestines, Pérou, Philippines, Rwanda, Sénégal, Suriname, Tanzanie, Ouganda, Viêt Nam, Zambie, Zimbabwe



Institut de Médecine Tropicale Anvers

**Programme de bourses doctorales
individuelles**

ITM-DGDC

Appel 2009

FORMAT

Veuillez envoyer votre candidature au plus tard le 30 Novembre 2009 à Ann Verlinden, Coordinatrice de la Recherche de l'IMT, averlinden@itg.be , 32-(0)32476686.

Eléments obligatoires d'un dossier de candidature:

1. Un projet de recherche pour l'obtention d'un PhD selon les directives décrites ci-dessous.
2. Des lettres de recommandation et acceptation de supervision (du promoteur de l'IMT, du promoteur de l'institut du pays d'origine, du promoteur de l'université qui décernera le doctorat).
3. La lettre de motivation du candidat.
4. Un CV et un relevé de notes (licence ou master 1 et DEA ou master 2) et une description courte de la profession ou situation actuelle d'emploi du candidat.
5. Preuve de maîtrise de la langue prévue pour le projet de recherche (l'anglais ou le français). Tous les candidats doivent avoir une connaissance suffisante (prouvée) de l'anglais permettant l'accès à la littérature scientifique.
6. Une liste de publications.
7. Le texte d'au moins un article publié, ou un ou plusieurs chapitres représentatifs d'une thèse de master si il n'y a pas eu d'articles publiés.
8. Une déclaration par écrit du directeur de l'institut ou de l'université du pays d'origine attestant le soutien et l'engagement de l'institution que le candidat sera en mesure de consacrer au moins 80% de son temps à la recherche doctorale pendant la période de la bourse.

Le projet de recherche doit inclure:

1. Titre
2. Résumé (200 mots max.)
3. La question de recherche (1000 mots max.)
 - a) Description du champ d'étude et de la connaissance existante, revue de la littérature
 - b) Les objectifs principaux et secondaires de recherche
 - c) Hypothèse de travail
4. Méthodologie de recherche (1000 max.)
 - a) Type d'étude
 - b) Méthodes et statistiques
 - c) Données attendues et plan d'analyse
5. Liste de références (10 max.)
6. Impacte et pertinence (200 mots max.)
 - a) Caractère innovateur ou originalité de la contribution scientifique
 - b) Pertinence scientifique, médicale et sociétale
7. Contexte institutionnel
 - a) La cohérence du projet avec les programmes et équipes de recherches de l'institution du pays d'origine
 - b) La cohérence du projet avec les programmes et équipes de recherche de l'IMT
 - c) Parties du travail planifié au niveau de l'institution du pays d'origine et à l'IMT
8. Management
 - a) Capacités personnelles et expériences et les besoins de formation additionnels
 - b) Faisabilité logistique et organisationnelle
 - c) Budget et ressources
 - d) Approbations éthiques
 - e) Planification dans le temps et étapes
 - f) Risques et précautions prises